Brenntag Canada Inc.

BRENNTAG

FICHE SIGNALÉTIQUE

BICARBONATE D'AMMONIUM, SOLIDE

1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Brenntag Canada Inc.
43, chemin Jutland
Toronto (Ontario)
M8Z 2G6
(416) 259-8231

Numéro de SIMDUT :	00060033
Nº index FS :	GCD0068F/09B
Date d'entrée en vigueur :	2009-06-19 (a-m-j)
Date de revision :	2009-06-19 (a-m-j)

Site web : http://www.brenntag.ca

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (pour les urgences impliquant des rejets de produits chimiques)

Montréal, QC (514) 861-1211	Toronto, ON (416) 226-6117	Winnipeg, MB (204) 943-8827
Edmonton, AB (780) 424-1754	Calgary, AB (403) 263-8660	Vancouver, BC (604) 685-5036

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit :	Bicarbonate d'ammonium, solide.
Nom chimique :	Acide carbonique, sel de monoammonium.
Synonymes :	Bicarbonate d'ammonium de qualité alimentaire FCC, tech., SH ; Carbonate de ammonium ; Carbonate de monoammonium ; Carbonate d'ammonium acide ; Carbonate d'hydrogène d'ammonium ; Hartshorn ; Cristal de bicarbonate d'ammonium.
Famille chimique :	Sel d'ammonium.
Formule moléculaire :	NH4HCO3.
Usages du produit :	Produit chimique intermédiaire. Additif pour les aliments.

Classification / symbole SIMDUT :

Non réglementé.

LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER POUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE DES DANGERS QUE COMPORTE CE PRODUIT

2. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS (non prévu comme spécifications)

Ingrédient	*Nº CAS*	*TLV de l'ACGIH*	*Concentration %*
Bicarbonate d'ammonium	1066-33-7	---	99 - 100

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

URGENCES :	Danger mécanique. La poussière cause une irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies respiratoires. La manipulation industrielle ou commerciale courante présente de faibles dangers. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ». À de fortes températures, le produit peut se décomposer pour donner des gaz toxiques.
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Inhalation :	Le produit peut irriter légèrement le nez, la gorge et les voies respiratoires. Il peut aussi faire tousser et éternuer. Le contact excessif peut causer l'assèchement des muqueuses du nez et de la gorge à cause de l'absorption de l'humidité et des huiles. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ».
Contact cutané :	Ce produit peut entraîner une irritation en raison de son action abrasive. Une exposition prolongée, restreinte (particulièrement sous les ongles, sous une bague ou un bracelet de montre) ou répétée peut causer des irritations cutanées. Un contact prolongé avec la poussière peut causer l'assèchement sur la peau à cause de l'absorption des huiles et de l'humidité. Il y a risque de destruction de la pellicule graisseuse naturelle de la peau, d'assèchement et de gerçures.

Absorption par la peau :	Ne sera probablement pas absorbé par la peau.
Contact oculaire :	Ce produit peut causer une irritation, des rougeurs et des lésions en raison de son action abrasive. Un contact prolongé avec la poussière peut causer l'assèchement des yeux à cause de l'absorption des huiles et de l'humidité. Les résidus sur les doigts, les mains ou les gants peuvent entrer en contact avec les yeux causant de l'irritation, des rougeurs et des douleurs. Les effets devraient disparaître si on rince rapidement les yeux avec de l'eau après l'exposition.
Ingestion :	Il y a risque de légère irritation gastro-intestinale.
Autres effets sur la santé :	La manipulation industrielle ou commerciale courante présente de faibles dangers. En général, l'exposition à long terme à de fortes concentrations de poussière peut augmenter l'écoulement de mucus du nez et des voies respiratoires. Habituellement, cet état disparaît avec la fin de l'exposition. Il existe toutefois une controverse quant au rôle joué par l'exposition aux poussières dans le développement de bronchites chroniques (inflammation des voies respiratoires dans les poumons). D'autres facteurs, comme le fumage et la pollution de l'air en général sont plus importants, mais l'exposition aux poussières est aussi un facteur qui peut y contribuer. Le produit peut entraîner: une pneumoconiose. La pneumoconiose consiste en une réaction des tissus pulmonaires à une accumulation de poussières dans les poumons. Dans les cas d'expositions intenses ou prolongées aux poussières, les défenses des poumons ne suffisent plus. Les nuages ou vapeurs de concentration de poussières en suspension peuvent endommager les tissus pulmonaires et causer une pneumonie chimique.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Inhalation :	En cas de problèmes respiratoires, amener la victime au grand air. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si le sujet ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire s'il y a à la fois arrêt respiratoire ET absence de pouls. Consulter d'URGENCE un médecin.
Contact cutané :	Commencer le rinçage tout en retirant les vêtements contaminés. Laver les régions atteintes avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement les yeux à fond pendant 5 minutes à l'eau courante. Tenir les paupières ouvertes durant le rinçage. Si l'irritation persiste, rincez de nouveau. Obtenir des soins médicaux sur-le-champ !
Ingestion :	Ne pas tenter de donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la victime est consciente et qu'elle n'est pas en proie à des convulsions, lui faire rincer la bouche et lui faire boire de un demi à un verre d'eau pour diluer la matière. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures ; lui faire rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux.
Remarque pour le médecin :	Administrer un traitement symptomatique. Les sels d'ammonium représentent un risque hypothétique de toxicité d'ammoniac. En plus des niveaux de calcium, on surveillera les niveaux d'ammoniac et de phosphate.

5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (°C)	***Température d'auto-ignition (°C)***	**Limites d'inflammabilité dans l'air (%) :** ***LEL***	***UEL***
Non combustible (qui ne brûle pas).	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

Classe d'inflammabilité (SIMDUT) :	Non réglementé.
Produits de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : de l'ammoniac et des oxydes de carbone.
Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels :	Réduire la dissémination des poussières au maximum. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants. Ne pas rincer avec de l'eau puisque les solutions aqueuses ou les poudres qui deviennent humides rendent les surfaces extrêmement glissantes. La concentration d'ammoniac entre 16 et 27 % par volume dans l'air peut être enflammée ou peut exploser si elle est chauffée à une température d'autoignition. La présence d'huile ou d'autres produits combustibles augmente le risque d'incendie. (3)
Sensibilité aux chocs :	Le produit n'est probablement pas sensible aux chocs.
Taux de combustion :	Non disponible.

Puissance explosive :	Non disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques :	Le produit n'est probablement pas sensible aux décharges d'électricité statique.
MOYENS D'EXTINCTION	
Agents extincteurs :	Bicarbonate d'ammonium est utilisé comme agent extincteur. Utiliser les agents appropriés pour circonscrire l'incendie ou les matières en cause. L'alcool ou la mousse de polymère est préférable. Un agent chimique sec, du dioxyde de carbone ou un jet d'eau.
DIRECTIVES POUR COMBATTRE LES INCENDIES	
Directives à l'intention des pompiers :	Pour abaisser la pression interne des récipients exposés aux flammes, les asperger d'eau froide. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants. Ne pas rincer avec de l'eau puisque les solutions aqueuses ou les poudres qui deviennent humides rendent les surfaces extrêmement glissantes.
Équipement protecteur des pompiers :	Porter des vêtements protecteurs et un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS

Les renseignements dans la présente section visent à réagir aux déversements, aux fuites ou aux rejets afin de prévenir ou de minimiser les effets adverses pour les personnes, la propriété et l'environnement. Il pourrait y avoir des déversements, des fuites ou des rejets à déclaration obligatoire variant d'une région à l'autre.

Méthode d'endiguement et de nettoyage :	Dans tous les cas de fuite et de déversement, communiquer avec le fournisseur au numéro d'urgence apparaissant sur la première page de la présente fiche signalétique. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas rincer avec de l'eau puisque les solutions aqueuses ou les poudres qui deviennent humides rendent les surfaces extrêmement glissantes. Mettre un appareil de respiration, des vêtements protecteurs et des gants. Éviter le balayage à sec. Ne pas nettoyer les surfaces à l'aide d'air comprimé. On préfère le procédé à vide. Remettre le maximum de produit dans le contenant afin d'en disposer adéquatement. Réduire la dissémination des poussières au maximum. Recueillir le produit en vue de sa récupération ou de son élimination. Ventiler les espaces clos. Si le déversement devait faire l'objet d'un rapport ou s'il se révélait nuisible pour l'environnement, avertir les autorités gouvernementales compétentes. Si l'emballage (sac ou fût) du produit est endommagé, réparez-le ou mettez-le immédiatement dans un fût de récupération pour éviter ou minimiser la perte de produit et la contamination de l'environnement immédiat. Tout produit récupéré peut être utilisé, selon la nature et l'étendue de la contamination, comme d'habitude. Si le déversement devait faire l'objet d'un rapport ou s'il se révélait nuisible pour l'environnement, avertir les autorités gouvernementales compétentes.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION	
Méthode de manipulation :	Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Réduire la dissémination des poussières au maximum. Nettoyez immédiatement pour éliminer tout risque de dérapage.
Exigences pour la ventilation :	Voir section 8.
Précautions additionnelles :	N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les poussières. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avec soin avant de les réutiliser.
ENTREPOSAGE	
Température de stockage (en °C) :	Voir ci-dessous.
Exigences pour la ventilation :	Un système de ventilation générale est acceptable.
Conditions de stockage :	Stocker dans un lieu frais et bien ventilé. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir les contenants fermés. Ne pas les exposer à des températures supérieures à 40° C. Protéger de la lumière du jour. Éviter l'humidité qui peut contaminer le produit. L'entreposage prolongé peut amener le durcissement ou l'agglutination.
Produits spéciaux à être utilisés pour l'emballage ou les conteneurs :	Sacs de polythène ou en papier. Fûts en carton-fibre ou en polythène. (3) Confirmez que les matériaux conviennent avant de les utiliser.

8. CONTRÔLES EN CAS D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

SÉCURITÉ INTÉGRÉE

Vérifications techniques : Un système de ventilation générale est acceptable. Ventilateurs d'évacuation locaux, de préférence. On fournira de l'air d'appoint afin d'équilibrer l'air qui provient des ventilateurs locaux ou généraux. Bien aérer les aires basses comme les puits ou les collecteurs, là où les poussières denses peuvent s'accumuler.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux : Le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé pour éviter le contact oculaire. S'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes protectrices chimiques étanches contre les poussières. On ne doit pas porter de verres de contact lorsqu'on travaille avec ce produit.

Protection de la peau : Des gants et des vêtements protecteurs en canevas, en caoutchouc ou en plastique devraient assurer l'étanchéité compte tenu des conditions d'utilisation. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants contaminés.

Protection respiratoire : Aucune ligne directrice particulière de disponible. Porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA lorsque les concentrations de particules jusqu'à 100 mg/m³. En cas de concentrations plus élevées ou inconnues, on recommande d'utiliser un respirateur à adduction d'air.

Si, lorsque vous portez un appareil protecteur pour la respiration, vous pouvez sentir, goûter ou détecter quoi que ce soit d'inhabituel, ou si dans le cas d'un respirateur facial complet vous avez les yeux irrités, quittez les lieux immédiatement. S'assurer que le joint d'étanchéité du respirateur est encore bon. Si tel est le cas, remplacer le filtre ou la cartouche. Si le joint n'est plus bon, vous pourriez avoir besoin d'un nouveau respirateur. (4)

Autre équipement protecteur : Porter les vêtements de travail habituels. Le port d'un survêtement est recommandé. Localiser la douche d'urgence et la fontaine oculaire se trouvant à proximité de l'aire de manipulation des produits chimiques. Prendre les précautions nécessaires pour éviter tout contact direct avec le produit.

LIGNES DIRECTRICES POUR EXPOSITIONS

SUBSTANCE	***TLV de ACGIH***	***PEL de l'OSHA***		***REL du NIOSH***	
	(STEL)	***(TWA)***	***(STEL)***	***(TWA)***	***(STEL)***
Produit de décomposition: Ammoniac	35 ppm	50 ppm	---	25 ppm	35 ppm

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (non prévu comme spécifications)

État physique :	Solide.
Aspect :	Petites billes, rondelles, poudre ou granules secs et blancs.
Odeur :	Peut avoir une légère odeur d'ammoniac.
Seuil olfactif :	Non disponible.
Point d'ébullition (°C) :	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation (°C) :	50 (Decompose).
Tension de vapeur (mm Hg à 20° C) :	52. (4)
Densité de vapeur (air = 1,0) :	Non disponible.
Densité relative (g/cc) :	1.58. (3)
Masse volumique globale :	850 kg/m³. (3)
Viscosité :	Non disponible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1,0) :	Non disponible.
Solubilité :	18 % (@ 20 °C).
Volatilité en % par volume :	Non disponible.
pH :	7.6 (10 % solution). (3)
Coefficient de répartition eau-huile :	Non disponible.
Composés organiques volatils :	Non disponible.
Point d'éclair (°C) :	Non combustible (qui ne brûle pas).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE

Dans des conditions normales :	Stable.
En présence de flammes :	Ininflammable.
Risques de polymérisation brutale :	Nuls.
Conditions à éviter :	Températures élevées, étincelles, flammes nues et toute autre source d'inflammation. Réduire la dissémination des poussières au maximum. Nettoyez immédiatement pour éliminer tout risque de dérapage. Éviter l'humidité qui peut contaminer le produit.
Substances incompatibles :	Acides forts. Comburants puissants. Alcalis. Nitrites.
Produits de décomposition ou de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : de l'ammoniac et des oxydes de carbone.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

SUBSTANCE	***DL50 (oral, rat)***	***DL50 (cutané, lapin)***	***CL50 (inhalation, rat, 4 h)***
Bicarbonate d'ammonium	1576 mg/kg	---	---

Cancérogénicité :	Le ou les ingrédients du présent produit ne sont pas classés comme carcinogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ni le NTP.
Données sur la reproduction :	Non disponible. On ne prévoit aucun effet adverse sur la reproduction.
Mutagénicité :	Les ingrédients de ce produit ne sont pas mutagènes.
Tératogénicité :	Non disponible. On ne prévoit aucun effet adverse tératogène.
Sensibilisant respiratoire / cutané :	Inconnues.
Substances synergiques :	Inconnues.
Autres études pertinentes sur le produit :	Inconnues.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Bicarbonate d'ammonium:

LC50 (Truite arc-en-ciel) = 98 mg/l, 96 h (3)

Environnement : Ce produit est biodégradable. Lorsque le bicarbonate d'ammonium est mélangé à de l'humus, il peut être utilisé comme engrais. Le bicarbonate d'ammonium non mélangé a des effets toxiques sur les champignons et les spores. (3)

Ce produit est d'aspect inesthétique et peut être nuisible. Faible bioaccumulation potentielle. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.

13. CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Produits chimiques de désactivation :	Aucun produit nécessaire.
Méthodes d'élimination des déchets :	Les présents renseignements s'appliquent au produit tel qu'il est fabriqué. Sa transformation, son utilisation ou sa contamination peuvent rendre les renseignements inappropriés, impropres ou incomplets. Il revient au propriétaire des déchets d'en disposer adéquatement. Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ni dans les égouts. L'usager pourrait être appelé à réévaluer le produit lorsque viendra le temps d'en disposer puisque son utilisation, sa transformation, son mélange et son traitement peuvent influencer sa classification.

Manipulation sécuritaire des résidus :	Voir la section « Méthode de disposition des déchets ».
Disposition de l'emballage :	Les conteneurs vides retiennent les résidus. Traiter l'emballage de la même façon que le produit. Éliminer les résidus dans un lieu d'enfouissement autorisé conformément aux réglementations locale, provinciale et fédérale en vigueur.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION RÉGLEMENTAIRE - LOI CANADIENNE SUR LE TMD (transport des marchandises dangereuses) :

Le présent produit n'est pas réglementé par le TMD.

Étiquette : Sans objet. Plaque de danger : Sans objet.

Index ERAP : -----. Exemptions : Inconnues.

CLASSIFICATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES É.-U. (49CFR172.101, 172.102) :

Le présent produit n'est pas réglementé par le DOT.

Étiquette : Sans objet. Plaque de danger : Sans objet.

CERCLA-RQ : Non disponible. Exemptions : Inconnues.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

CANADA

LCPE - RRSN :	Ce produit apparaît sur la LIS/LES d'après la réglementation canadienne sur la protection de l'environnement.
LCPE - INRP :	Non inclus.

Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT) :

Non réglementé.

É.-U.

Loi sur la protection de l'environnement :	Ce produit apparaît sur la liste de la loi sur le contrôle des matières dangereuses.
OSHA HCS (29CFR 1910.1200) :	Non réglementé.

NFPA : Santé, Feu, Réactivité (Non disponible.)

HMIS : 1 Santé, 0 Feu, 0 Réactivité (7)

INTERNATIONAL

Le ou les composants suivants du présent produit apparaissent sur l'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes : Bicarbonate d'ammonium.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉFÉRENCES

1. RTECS-Inscription des effets toxiques des substances chimiques, base de données RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
2. Clayton, G.D. and Clayton, F.E., Eds., Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd ed., Vol. IIA,B,C, John Wiley and Sons, New York, 1981.
3. Fiches signalétiques du fournisseur.
4. CHEMINFO, par l'entremise du CCINFOdisc, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton (Ontario) Canada.
5. Guide to Occupational Exposure Values, 2007, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Cincinnati, 2007.
6. Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc.
7. The British Columbia Drug and Poison Information Centre, Poison Managements Manual, Association pharmaceutique canadienne, Ottawa, 1981.

rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets ; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie quelle qu'elle soit n'est accordée et Brenntag Canada inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements. La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

Pour obtenir la version révisée de la présente fiche signalétique ou d'une autre fiche, veuillez communiquer avec le bureau de Brenntag Canada le plus près.

Colombie-Britannique : 20333-102B Avenue, Langley (Colombie-Britannique) V1M 3H1
Téléphone : (604) 513-9009 Télécopieur : (604) 513-9010

Alberta : 6628, 45e Rue, Leduc (Alberta) T9E 7C9
Téléphone : (780) 986-4544 Télécopieur : (780) 986-1070

Manitoba : 681, rue Plinquet, Winnipeg (Manitoba) R2J 2X2
Téléphone : (204) 233-3416 Télécopieur : (204) 233-7005

Ontario : 43, chemin Jutland, Toronto (Ontario) M8Z 2G6
Téléphone : (416) 259-8231 Télécopieur : (416) 259-5333

Québec : 2900, boul. Jean-Baptiste-Deschamps, Lachine (Québec) H8T 1C8
Téléphone : (514) 636-9230 Télécopieur : (514) 636-0877

Atlantique : 105 A, boul. Akerley, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1R7
Téléphone : (902) 468-9690 Télécopieur : (902) 468-3085

Rédaction : Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc., (416) 259-8231.